

## "Las Molynes du Bérange" (les moulins du domaine du Bérange)



Sur la route de *Sommières*, après avoir dépassé *Fontmagne*, prendre la D 106 à droite après le pont. Sur la D106 au bout de 800 m prendre le chemin qui mène à la ferme du Moulinas, (propriété privée, respectez les lieux). Laisser le véhicule avant l'entrée de la ferme et continuer à pied par le sentier qui descend sur la droite vers les champs. Au premier croisement des sentiers prendre celui de droite qui part sous les arbres et le suivre jusqu'au croisement d'un autre sentier qui longe la manade de taureaux, tourner à gauche en



direction des berges du *Bérange*, passer sur le canal par le pontet qui mène aux ruines. Le moulin en ruines, sur les cartes le "moulin Rouge", est caché dans la végétation sous les arbres. N'oubliez pas que vous êtes sur un domaine privé, assurez votre sécurité.

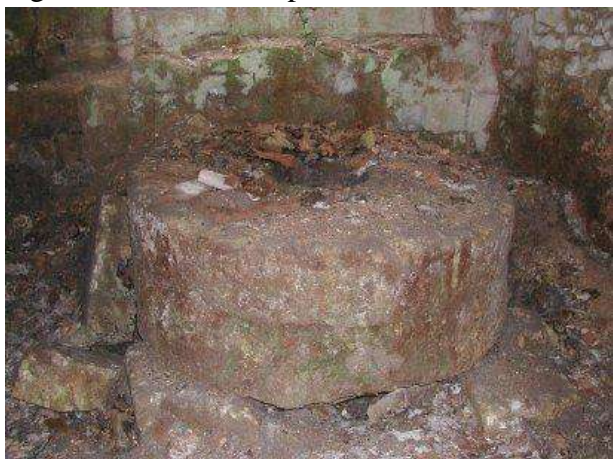
Les ruines laissent deviner un ensemble sur trois niveaux. Au sous sol, c'est la chambre de dérivation qui est comblée mais qui laisse deviner le rodet sur son axe de fer et la conduite des eaux. L'entrée des eaux vers le rodet est visible de l'extérieur sur l'amont du canal de dérivation, à sec et pratiquement comblé. C'est une entrée voûtée qui passe sous le bâtiment. La sortie des eaux est bien plus visible, toujours voûtée, elle passe sous l'entrée du moulin et sous le chemin devant la porte du moulin. Le canal de sortie est bien bâti mais pratiquement comblé par les pierres de taille des ruines. Le canal de sortie passe sur le bord d'un autre bâtiment qui fut peut-être un autre moulin.

Le rez-de-chaussée est constitué d'une antichambre d'où part l'escalier qui monte au second niveau. Au fond sous une voûte se trouvent les deux meules. La dormante est posée sur son jas de pierre, la tournante est par-dessus. En se penchant au dessus de l'axe on peut voir "la nille" sur l'axe de fer qui est adaptée à la meule tournante. Une autre meule est couchée au sol.



Un trou énorme dans la voûte au dessus des meules laisse penser qu'avant sa ruine ce trou était plus petit et s'adaptait à une caisse de bois qui était à l'étage dans l'axe au dessus des meules et qui servait à canaliser le grain vers les meules. Les sacs de blé arrivaient par charrettes le long du bâtiment, étaient montés à l'étage par une rampe externe qu'on devine s'arrêtant devant une porte aujourd'hui murée. Ils étaient ouverts à l'étage et vidés dans la caisse de forme pyramidale inversée, une tirette en bois permettait, à la demande, de

laisser filer le grain vers les meules à l'étage du dessous. Le grain passait par le trou central de la meule tournante et se répartissait entre les deux meules. La farine était récupérée dans la farinière, une autre caisse de bois qui entourait la meule dormante et était mise en sacs. Les sacs de farine sortaient par l'antichambre du rez-de-chaussée. Le meunier pouvait donc travailler seul. Après avoir vidé le sac de blé dans la caisse de l'étage, il descendait les escaliers, levait la meule tournante par le palan qui soulevait l'ensemble tournant : rodet et meule haute, levait la palette de retenue des eaux pour faire tourner cette meule, envoyait le grain par petites doses tout en réglant la hauteur de la meule tournante. En dernier quand le cycle était établi, il réglait le débit d'eau pour avoir la bonne vitesse de moulinage.



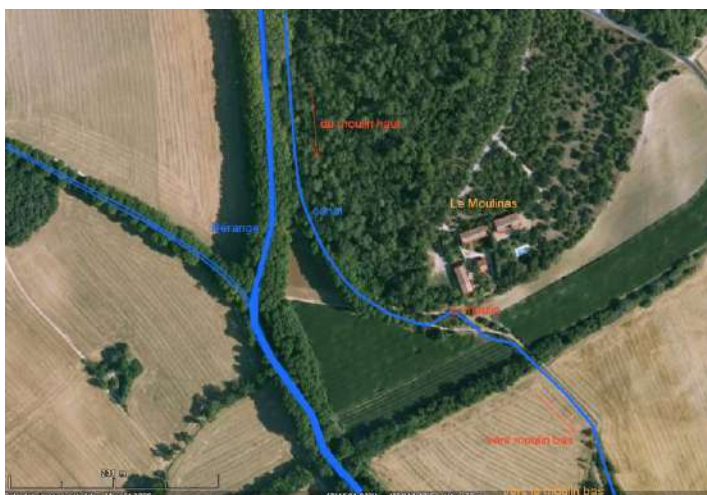
Sur les pierres de la voûte, on y voit des traits qui sont des comptes, quelqu'un qui ne devait pas connaître ses chiffres faisait ses comptes de sacs de farine avec des bâtons sur le mur...

Ces moulins ont fonctionné jusqu'au milieu du XIXème siècle. On verra sur le terrain à proximité des ruines un ensemble d'engrenages de renvoi d'angle qui montrent que ces moulins ont été encore en service après 1850. Aujourd'hui les ruines sont à l'abandon et la végétation finit de tout détruire.

Ci-dessous, "la nille", pièce de fer qui rend la meule tournante solidaire du rodet par l'axe du moulin.

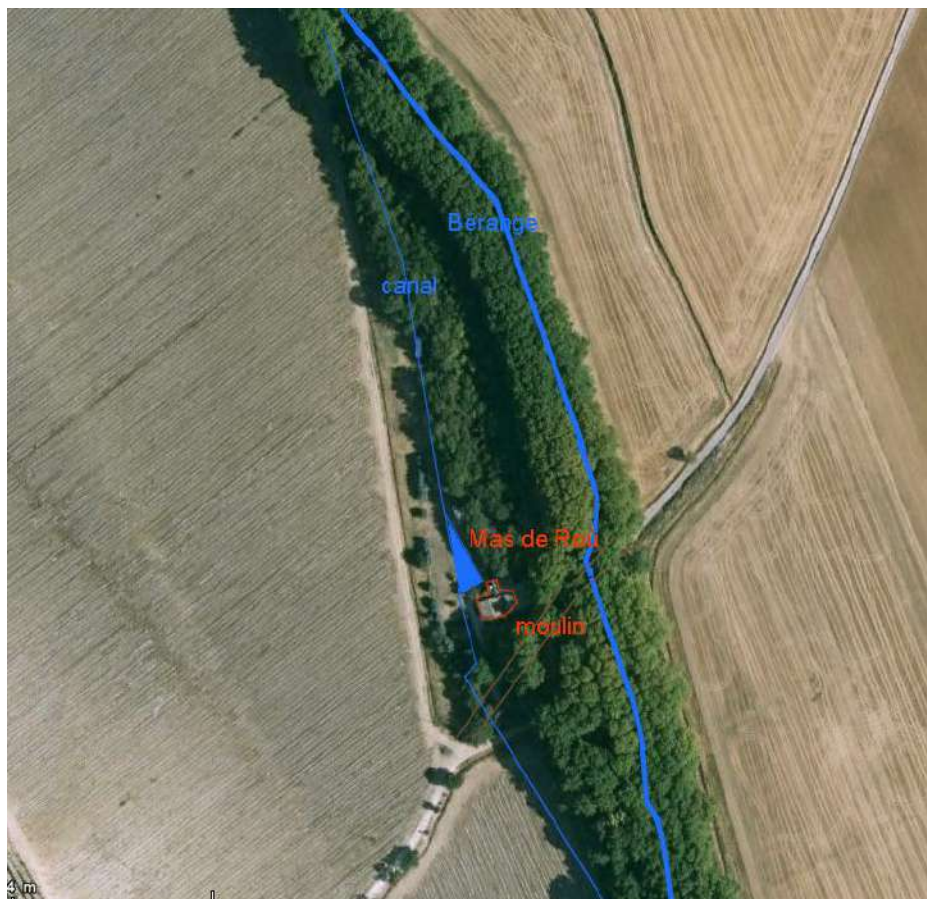
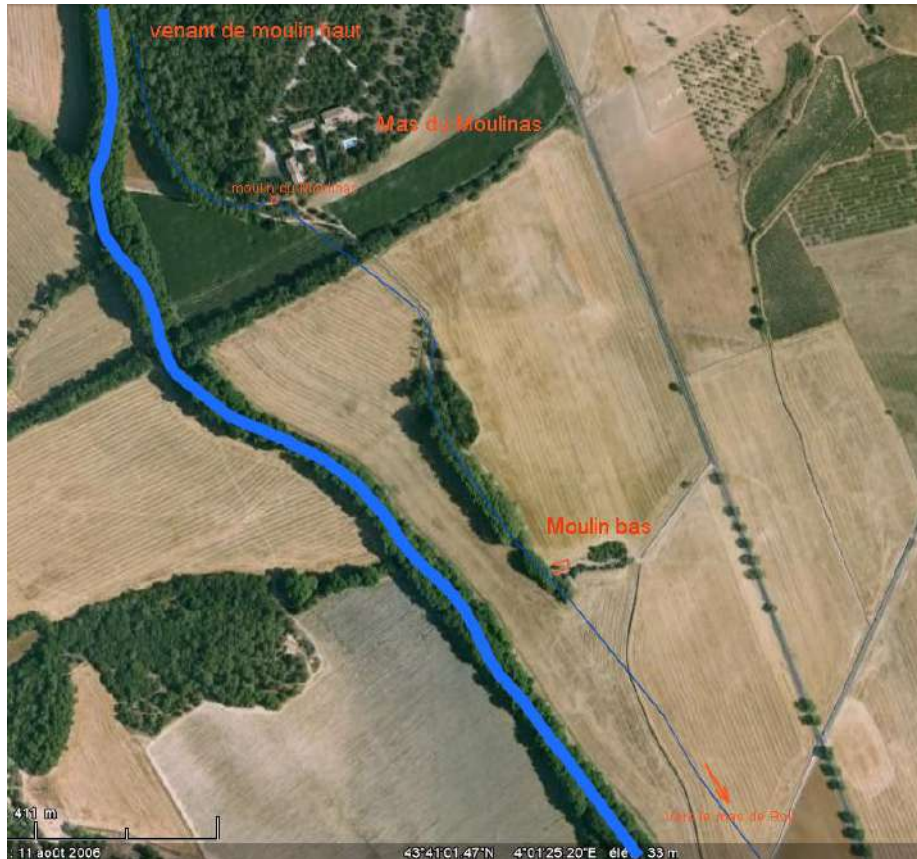


Ci-dessus un rodet



Le canal descend tout le long de la rive gauche du Bérange jusqu'à la métairie du Moulins. Un morceau de voûte semble marquer l'emplacement d'un moulin qui aurait disparu avant la Révolution. Le canal disparaît à ce niveau mais une recherche sur le plan cadastre "dit Napoléon" qui fut édité en 1811 mais qui fut relevé bien avant, nous montre que le canal continuait toujours sur la rive gauche du Bérange pour arriver à un autre moulin que je suppose être le moulin bas. Puis le canal rejoignait le Bérange en direction de Saint-Brès. Plus en aval du Bérange, à proximité du mas de Roux, se trouve le moulin de Roux. A l'époque de la baronnie on

disait le mas de Roù et il appartenait à un certain **Pierre Dumas**, coseigneur de Pignan armateur, négociant et greffier aux états de Languedoc, qui épousa Catherine Manse et leurs fils Léonard (1567-1618) et François deviennent **Dumas de Manse**. Le 23 août 1573, un arrêt du parlement de Toulouse confirmait le maintien de Jacques de la Croix, baron de Castries, dans la possession de la métairie et du moulin du Roù, contre Jean Dumas, contrôleur au grenier à sel de Marsillargues. (Archives Nationales 306 AP 160).



Ces moulins furent construits sur le lit du *Bérange* vers **1202** par les premiers seigneurs du lieu. Au début du XVIème siècle, en **1522**, suite au décès de son mari Louis de la croix, baron de Castries, et de ses deux premiers fils dont Jean de la croix, l'héritier du titre de baron, Jeanne de Montfaucon se trouve à la tête de la baronnie comme tutrice de son troisième fils, Henri, qui n'est pas encore majeur. Elle épousera en seconde noces François de Saint Aignan et le 27 mars de la même année, quittant Castries pour suivre son nouveau mari, elle arrentait la baronnie et le Château à un marchand de Montpellier nommé Albert Marioto. Pendant plusieurs années le château restera inoccupé sous la garde de Guillaume Symon qui s'occupait du domaine. Le rentier, Albert Marioto et son fils Claude assuraient la gestion du château et de la baronnie, recevant les reconnaissances, encaissant les rentes et les revenus du domaine, moulin à blé, vignes, champs, terres, sauf le bétail qui était arrenté à un habitant de Castries, et cela, en usufruitiers, suivant le contrat d'arrentement passé le 27 mars 1527 avec : Magnifique et puissante dame, Jeanne de Montfaucon. (ADH, **2 E 95\_80**, page numérisée 80) : Cet acte inédit et inconnu du Nobiliaire universel de France apporte une vision nouvelle pour la généalogie des seigneurs de Saint Aignan car de cette union naquit un fils, Gilbert de Saint-Aignan.

## **Actes relevés aux archives de l'Hérault, série numérisée 2 E 95 Castries, registres de Bertrand de vergnes:**

**27 mars 1527 - Arrentement pour homme intègre Albert Marioto marchand de Montpellier fait par noble magnifique et puissante dame Jeanne de Montfaucon dame de la Gastine.  
(2 E 95\_80, page numérisée 80)**

*"Arrendamentum probi viri **Alberto Marioto** mercator Montepessularis sibi factum nobilem magnifica at potentium domina **Johana de Montefalcon** domina de la Gastina*

*Anno incarnationem millo quingecentisimo vintesimo septimo et die vintesima septima menso marii. In mei notari publici et testibus nobilis magnifica at potentem domina **Johana de Montefalcone** domina de la Gastina Dussello et de Castris **uxor** viri nobilis et magnificii at potestas viri dominen **Fransico de Sancte Aynhans** milite dommun man [...] Regis Domo de la Gastine et de Confolens loco miten diocesi ipse viro domina johana de Montefalcone tan nomine suo proprio quo en tan que procuratris dudicto dominum **Fransisco de Sancte Aynhans** duis mei per constat de dicta procurationis per me notari infrascriptus sub anno incarnationis dommi millo quingentissimo vintasimo septe et die octo mense marii. In notari sunscripto en receptio etc. etc...../ **Arrenden** loadidit et concessit discreto virs **Alberto Marioto et Glaudio Marioto** filis mercatoribus villa Montespelasunes undicto Glaudio Marioto ab se dicto viro Alberto Marioto presenti per quam promessir in Albertus dictum Claudium ens fasem ratificare farem toten heritieres fasem reguisit unamiemun notaire infrascripto stipulan et recupuant viez totam emises domine Johana dominam sine signorre haber ipse domina Johana in et juridicime de Castries...../ etc. etc."*

Cet arrentement fut suivi d'un inventaire très précis du mobilier des moulins situés sur le *Bérange* ainsi que du mobilier de toutes les pièces du château, y compris le grenier et la paillère.

Cet inventaire fait pièces par pièces nous donne une idée de l'organisation du château, de son ameublement, de la richesse de ses propriétaires. Il reste encore à déceler comment était son architecture, mais d'après ce qu'il en reste aujourd'hui (donjon, salle voutée aux colonnes) on peut l'imaginer comme une grosse habitation avec un donjon d'au moins trois niveaux accolé à un bâtiment qui devait servir de ferme.

Voici ci-dessous la transcription de cet inventaire fait par M<sup>o</sup> Bertrand de Vergnes notaire royal de Castries le 16 du mois de mai 1527.

Archives Départementales de l'Hérault, (**2 E 95\_79**, Castries : registre de 1527 page numérisée N° 39).  
Original en langue d'Oc, transcrit et traduit en français moderne pour plus de compréhension par le lecteur.

***Inventaire des biens meubles du moulin "deu molyn" de madame de Castries fait le XVI du moy de mai.***

*Le premier à la chambre haute du dit moulin de la dite dame au moulin à blé.*

*Un "cadaliech" (bois de lit) vieux, une caisse vieille, petite, ouverte sans "cubussel" (le couvercle).*

*Item "una taulle de nogier" (une table de noyer) avec deux "tracteux" (tréteaux) de sapin et un banc.*

*Item au bas dudit moulin une petite "farineira" (caisse à farine) là ou on range la farine.*

*Item une meule du dit moulin, dégarnie avec son "entremiege et las palletas de fer auquelz se sarra l'aïgue de la dire molline" (l'arbre intermédiaire et la vanne d'arrivée d'eau).*

*Item une caisse vieille "per metre las molduras" la mouture du dit moulin.*

*Item la "farinyera de la dita mola aysa nadiha" (caisse de bois allant en se rétrécissant au bout le plus bas destinée à recevoir la farine dans des sacs) la quelle est vieille.*

***Inventaire del mollyn bas : Et primo "una molla corren garnida de entremyega" (une meule courante garnie de son arbre intermédiaire) "per la fusta grosse per levar ladita molla" (poutre de bois faisant levier pour régler la hauteur de la meule supérieure)***

*Item une petite farinière en quoi est rangé la farine du dit moulin.*

*Item une autre meule vieille avec son socle de fer.*

*Item un levier de fer pour lever ladite meule.*

*Item une "nille" (**nille** : pièce de fer en forme de croix aux pattes recourbées, possédant en son centre un trou carré. L'arbre ou axe du moulin vient se loger dans ce trou de la nille et assure ainsi la rotation de la meule. Les pattes de la nille sont soudées au plomb dans 4 rainures taillées dans la pierre de la meule).*

*Item une autre poutre de bois et à sa tête un grand anneau de fer.*

*Item une caisse vieille pour mettre la mouture dudit moulin.*

*Item une mesure de cuivre pour mesurer le blé.*

*Item deux socles de fer "de rodet et un carcanhalh" (roue à aube horizontale).*

Cet arrentement a duré de **1527 à 1535**, bien qu'à partir de **1529** le jeune Henri de la croix dit d'Ussel commence à participer à la gestion de la baronnie. Le rentier, Albert Marioto, un riche marchand de Montpellier s'est fait nommer viguier de Castries. Il est donc directement sous le seigneur baron pour l'administration des lois de moyenne et basse justice sur la baronnie, il est aidé par les conseils d'un juriste, juge ordinaire de Castries et d'un greffier ce qui n'empêche pas les contestations...

**2 février 1528 - Les habitants de Castries refusent d'utiliser les moulins de la baronnie pour moudre leur blé.**

*Inventaire des biens meubles des moulins de madame. (2 E 95\_81 Castries : registres de l'année 1528, page numérisée 66)*

*L'an dernier écrit (1528) et le second jour du mois de février existant et personnellement établi, Sieur Albert Mariota, rentier de toute la baronnie de Castries, lequel a dit à Monsieur Pierre des Playnes en tout droits, le juge ordinaire du dit Castries, comme combien que les habitants du dit Castries soient détenus de aller moudre leur blé qu'ils "mougnent" aux moulins de la dite dame de Castries, **lui ont déclaré ainsi que dit, qu'ils n'iront point moudre leur dit blé aux dits moulins** parce qu'ils ne sont point en ordre de moudre et y sont mal servit et que les dits moulins ne sont pas ainsi qu'ils doivent l'être. Et se veut, le dit rentier, a requis le dit monsieur le juge qu'il lui plaise de se transporter sur le lieu des dits moulins pour voir si il leur fallait mille choses nécessaires et utiles et le dit monsieur le juge à la requête du dit Mariota, s'est offert d'aller et de fait y est allé et a fait appeler Jean et Jaume Rossel, cousins, meuniers, experts du lieu de Saint-Brès pour s'informer et faire le sommaire des choses dessus dites, nécessaires et utiles aux dits moulins, auxquels il a prêté serment sur les quatre évangiles de Dieu de bien voir, visiter et consulter les dits moulins et de faire bonne vraie relation de ce qu'ils leur est nécessaire pour leur convenance, lesquels ont promis et juré de se faire, moyennant leur dit serment qu'ils ont prêté.*

*Et après incontinent, les dits Jean et Jacques Rosseles, experts comme que dessus, ont fait la visite,*

*palpé et visité les dits moulins sur les choses nécessaires d'y rendre avec le dit monsieur le juge et en la présence d'Antoine Plumier et Guillaume Langlade, ont déclaré et fait leur relation en la forme qui suit.*

*Et premièrement les dits Jean et Jaume Rosseles experts commis par monsieur le juge de Castries et à la requête du dit Mariota à moi notaire soussigné qu'ils, ont fait la visite, palpé et visité les dits moulins de la dite dame de Castries et ce, sur les choses nécessaires et utiles d'iceux ensemble le dit monsieur le juge, et premièrement ont relaté à moi notaire soussigné avoir palpé et visité un des dits moulins de la dite dame appelé le moulin haut, en lequel on trouve que serait bien utile et nécessaire d'y faire un jas de pierre tout neuf, mis pour éviter plus grande dépense est qui est, ils ont dit, que le dit "jas" du dit moulin serait bon pour trois ou quatre années, pourvu que l'on "rabillasse et ajustace" (répare et ajuste) certaines pièces de pierre avec le dit "jas".*

*Item, ont trouvé que la meule du dessus du dit moulin était rompue en deux morceaux et qu'il serait bon pour éviter des dépenses pour le présent, d'ajuster les morceaux et y faire mettre un grand cercle de fer (autour).*

*Item, est nécessaire d'avoir un "roddet" neuf au dit moulin et un "carchovilholh" de métal neuf.*

*Item, deux "aimeuliers" de fer, une "arrosclé" et une "farinière" et "adobar" les palettes et le croc.*

*Item, plus au moulin bas, "un jas neuf, une farinière, une entermega, une arresclé", le roddet neuf, deux panneaux et une "aiguille et un carcannaul" de métal neuf, un croc et la palette et faire "coudre, sur joindre" (souder) le panneau de fer.*

*Item un "enclas" neuf une corde pour lever les meules.*

*Item quatre "martelets" pour piquer les dites meules.*

la Granouillé ou "carchovilholh" (Grenouille) qui est la pierre creuse dans laquelle repose l'axe du moulin.

la Gulho (Aiguille), pièce métallique fixé en bas de l'axe en bois et qui repose dans la Grenouille.

l'Aouré (Arbre) en bois.

la Coupo (Cuillère) qui est la roue destinée à recevoir le jet d'eau qui arrive du côté droit par le Canélou (Canon), lequel peut être fermé par le Paleta (Vanne). La moitié inférieure du mécanisme est "humide".

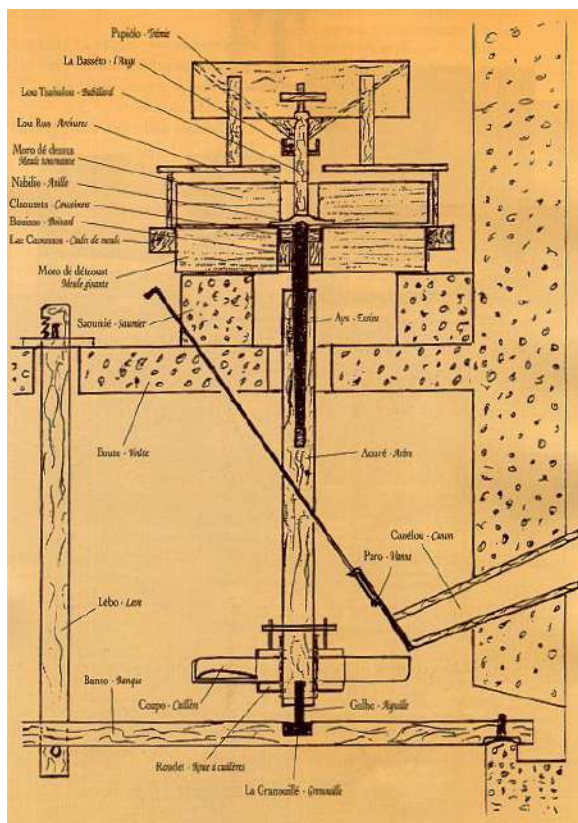
## **Le Mas de Roû.**

*Arrentement de noble Pierre DUMAS coseigneur de Pignan et Pierre Reveillon son rentier. (2 E 95\_104 / registres de l'année 1548 - 1553, page numérisée 5)*

*Au nom de Dieu soit-il. Sachent tous présents et avenir que l'an de l'incarnation de notre seigneur, mille cinq cent cinquante trois et le premier jour du mois d'août, très chrétien prince Henri par la grâce de dieu roi de France régnant. En la présence de moi notaire royal et témoins sous écrits, comme soit ainsi, sage homme Pierre Reveillon, natif du lieu de Cournonteral, laboureur et à présent rentier du mas de Roû terroir de Castries, diocèse de Montpellier, soit obligé et hypothèque en vers noble Pierre Dumas écuyer coseigneur du lieu de Pignan et greffier pour le Roi notre sire aux états du pays de Languedoc, le procès et ce à cause et pour raison de l'arrentement dudit mas de Roû appartenant audit Monsieur Dumas pour l'ensemble du capital du bétail tant laineux bovin et caprin que 'autre, mentionné spécifié en l'instrument de l'inventaire sur ce fait, reçu par maître Pierre Nemause, notaire de Montpellier sur l'an mil cinq cent cinquante et un, et le vingt neuvième jour du mois de décembre, sur la teneur du quel, ledit Reveillon est obligé en vers le dit Pierre Dumas de lui rendre et restituer ledit bétail en la quantité et qualité qui est spécifiée et contenu audit instrument et inventaire en présence de maître Pierre de Nemause. Et pour ce l'an depuis ledit arrentement fait jusque à présent, le nombre et quantité du dit bétail est beaucoup amoindri et dépeuplé et pouvoir faire plus après le temps advenu que ce serait un grand préjudice pour Pierre Dumas à cause que ledit Reveillon pourrait bonnement satisfaire ledit Pierre Dumas à cause de quoi le tout [...] le notaire dudit noble Dumas justifiant et assurant à cette cause ledit noble Dumas aurait soumis et requis ledit Pierre Reveillon le présent pour l'assurance et être pleige de la pension de son dit bétail ; de lui bailler et assurer et pleiges suffisantes et responsables et hommes capables,*

habitants dudit lieu de Castries pour cautionner et être pleiges de ladite quantité pour le dit Pierre Reveillon, tant de la quantité et qualité dudit bétail que autres choses contenues et spécifiées audit instrument et instruire sur ce fait icelui payer et satisfaire audit noble Dumas en temps et lieu contenu audit instrument de inventaire reçu par maître Pierre Nemause notaire. A quoi faire, le dit Pierre Reveillon, s'est accordé et a été content de ce fait et pour ce accomplir, incontinent a présenté en ce pleiges et cautions, tant dudit bétail que autres choses contenues audit inventaire que dessus, à savoir les prudhommes: : maître Arnaud Dugoy prêtre et curé, beau-frère dudit Reveillon, Guillem Vincent, habitants du lieu dudit Castries ici présents et entendant, lesquels se sont offert librement d'être pleiges et cautions pour et au nom dudit Reveillon, les quels noble Dumas a accepté ladite offre et dit pour ce les ans et jours que dessus, personnellement établis en leur personne, les dits maître Arnaud du Goy prêtre et Guillem Vincent laboureur habitants audit lieu de Castries au diocèse de Montpellier sachant et étant bien admettre des choses dessus écrites par moi notaire sous écrit, tous les deux ensemble tant séparés que adjoints, l'un pour l'autre et au contraire, un chacun d'eux, de leur bon gré pure et franche volonté, par eux et leur héritiers à l'avenir, tout dol et fraude cessant, par la teneur dudit instrument, se sont constitués comme de présent se constituent en pleiges cautions et principaux payeurs # pour et au nom dudit Pierre Reveillon ici présent et assertant de tous et chacun la quantité et qualité du bétail tant bovin que laineux caprin que autres et autres choses contenues et spécifiées en l'instrument de l'inventaire que se trouva être reçu par ledit Reveillon dudit noble Dumas ou dudit feu son père Seigneur. Inventaire à faire prompte foi, un papier écrit au nom des dits du Goy et Vincent, pleiges lu et donné a entendre de mot à mot du commencement jusqu'à la fin / Lequel bétail et autres choses contenues audit inventaire le dits du Goy et Vincent pleiges, ont promis et promettent de rendre et restituer et satisfaire, pour et au nom dudit Reveillon, audit noble Dumas et aux siens, au temps et termes contenus et écrits en l'instrument de la rente duit mas de Roù. Toutes fois sera permis et loisible audit noble Dumas, être à sa volonté de avoir de prendre l'action pour les choses susdites contre les pleiges ou à l'un d'entre eux ou bien contre le dit Reveillon etc. etc.

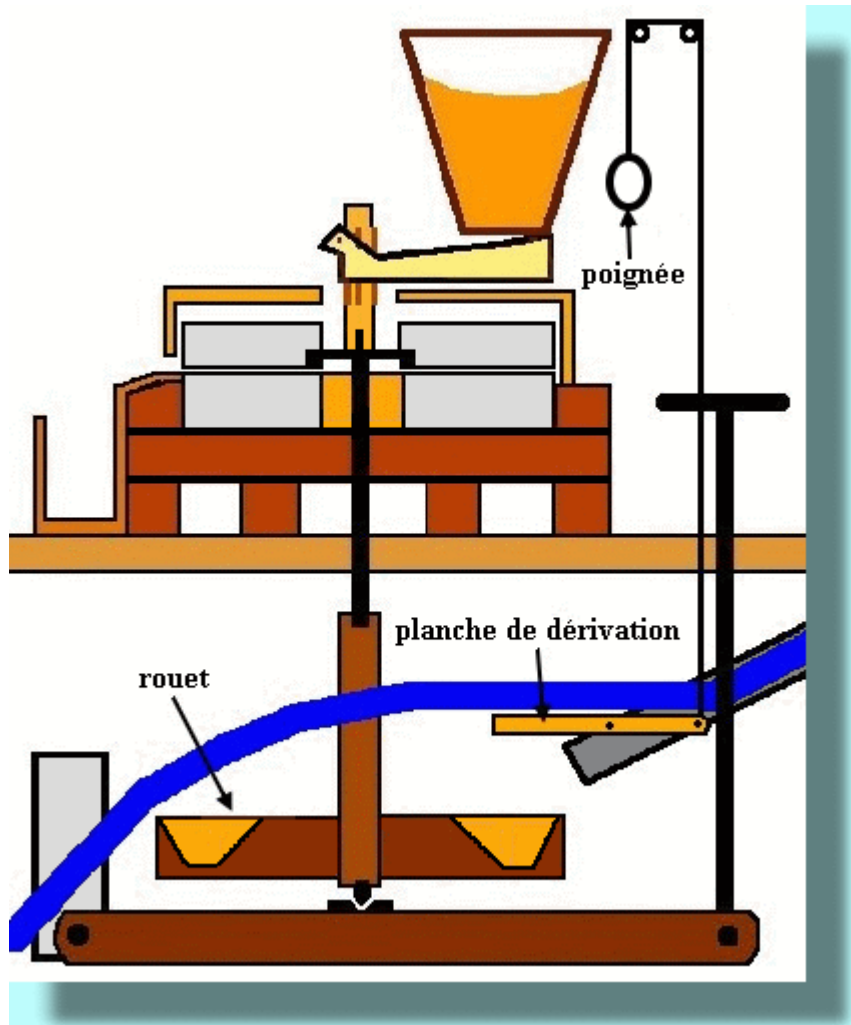
**Nota :** Tous ces moulins qui existaient en 1527 étaient du type antique, très simplifié avec un rodet horizontal, noyé dans le courant d'eau, entraînant sur le même axe la meule courante.



Moulin à rodet



Moulin sur le Bérange (cadastre Napoléon)

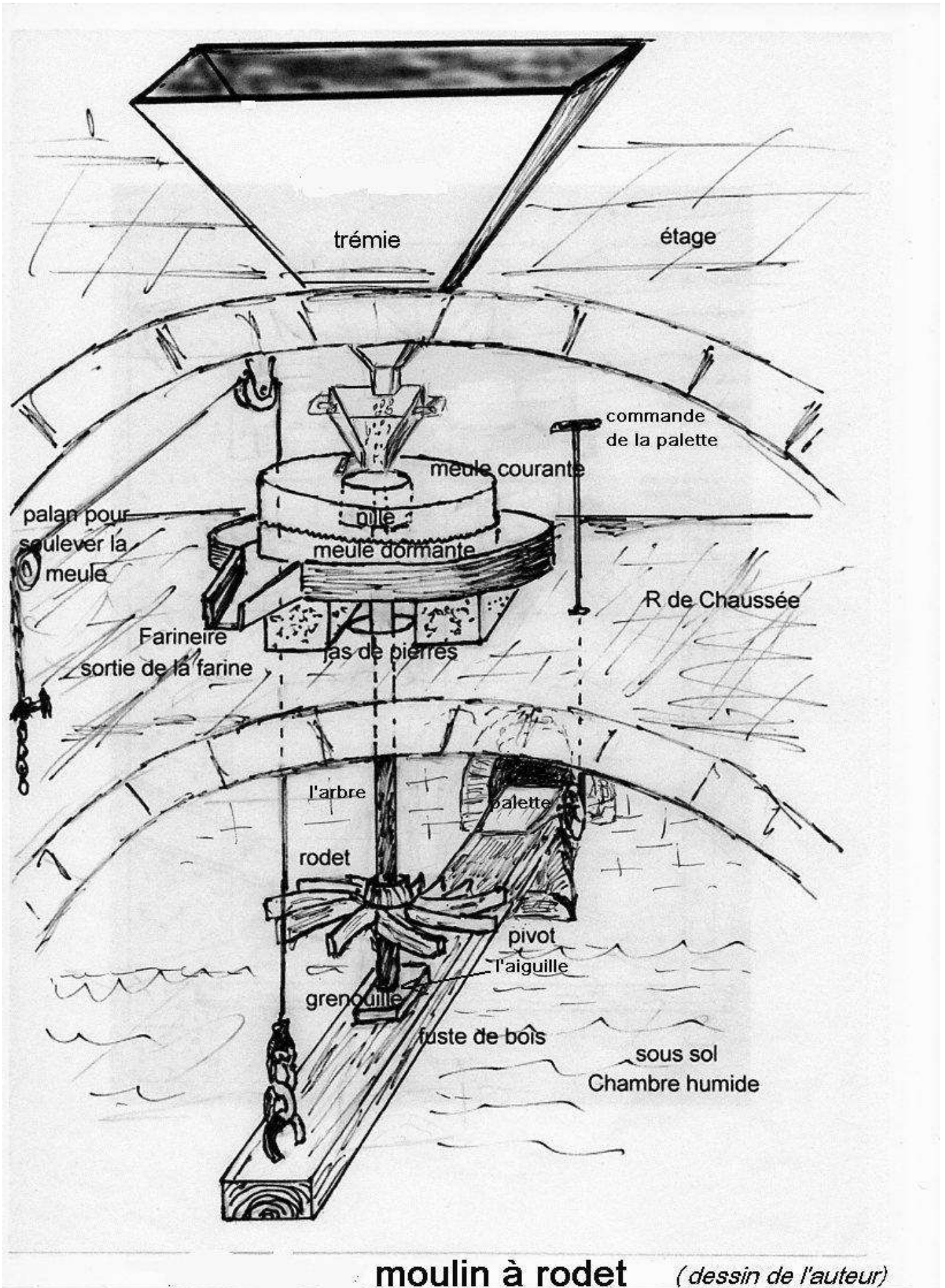


Principe de fonctionnement du moulin à rodet



La meule cassée et la grenouille





## La métairie de Fontmagne et ses propriétaires

**Origine** : appartenance à la baronnie de Castries. Vente vers 1585 par **Jean de la Croix, baron de Castries** pour la somme de 65 écus deux tiers à **Maurice Dalmas**.

1 : **Maurice Dalmas**, licencié es-lois et avocat à la Cour. Marié avec Jeanne du Boys (décédé le 8 septembre 1630)

2 : sa fille, **Catherine Dalmas**, épouse de François Fontanon, Conseiller en la cour, premier consul de Montpellier.

3 : sa fille, **Yollande Fontanon**, épouse de Théophile Antoine Rachin (mariage en 1648).

4 : leur fils, **Guillaume Ranchin de Fontmagne**, époux de Catherine Issert (mariage en 1717).

5 : **Catherine Issert**, veuve de Guillaume Ranchin décédé après 1735.

5 : les héritiers de veuve, **Catherine Issert**, décédée le 30 novembre 1754, vendront Fontmagne en 1793

6 : **1793** acquisition de **Fontmagne** par **Jacques, baron Durand (1er, 9 mars 1816)**, né le 17 août 1758, Perpignan (66, Pyrénées Orientales), décédé le 12 septembre 1831, Montpellier (34, Hérault) (à l'âge de 73 ans), Il est Baron par Lettres Patentes du 09.03.1816. Négociant, armateur, président du Tribunal de Commerce, député de l'Hérault. Marié en 1791 avec **Marguerite Fajon**, née en 1769, décédée le 18 septembre 1849, Montpellier (34, Hérault) (à l'âge de 80 ans), dont :

- **Frédéric, baron Durand (2e, 1831)**, né le 15 mars 1796, Montpellier (34, Hérault), décédé le 11 février 1847, Montpellier (à l'âge de 50 ans), capitaine adjudant-major d'infanterie au 20ème Régiment de ligne d'infanterie. Conseiller général de l'Hérault  
Marié le 28 décembre 1818, Montpellier (34), avec **Clémence de Dax d'Axat**, née le 25 décembre 1799, Montpellier, décédée le 20 juillet 1877, Paris (à l'âge de 77 ans), dont :
  - **Gaston Durand de Fontmagne, baron Durand de Fontmagne (3e, 1847)**, né le 12 octobre 1822, Montpellier, décédé le 15 décembre 1877, château de Fontmagne, Castries, Hérault, inhumé, Fontmagne, Hérault (à l'âge de 55 ans), conseiller général de l'Hérault. Marié le 16 mars 1851, Lyon, Rhône, avec **Louisa Guimet**, née en 1833, Lyon, Rhône, décédée le 15 décembre 1867, Château de Fontmagne à Castries, Hérault, inhumée, Fontmagne, Hérault (à l'âge de 34 ans), dont :
    - **François, baron Durand de Fontmagne (4e, 1877)**, né le 28 juillet 1852, Montpellier, décédé en 1938 (à l'âge de 86 ans), Marié le 23 avril 1881 Montpellier (34), avec **Marthe Durand de Saint-Georges**, née le 1er juin 1861, Montpellier (34), décédée en 1940 (à l'âge de 79 ans).
    - **Louis, baron Durand de Fontmagne (5e, 1938)**, né le 24 février 1856, Montpellier, Hérault, décédé le 23 janvier 1943 (à l'âge de 86 ans). Marié le 24 septembre 1889, Langogne, Lozère, avec **Marguerite de Colombet de Landos**, née le 5 février 1864, Lyon, Rhône, décédée le 27 juin 1936 (à l'âge de 72 ans), dont :
      - **Pierre, baron Durand de Fontmagne (6e, 1943)**, né le 19 décembre 1906, Montpellier, Hérault, décédé le 15 octobre 1994, dans son château de Fontmagne, Hérault (à l'âge de 87 ans). Marié avec **Jeanne de Lambert des Granges**, née le 25 mars 1913 à Béziers (34), décédée le 24 septembre 2005, Montpellier (34), la Roseraie (à l'âge de 92 ans), dont :
      - **Jacques, baron Durand de Fontmagne (7e, 1994)**, né le 12 juillet 1938, directeur de recherche, gérant d'exploitation agricole (Château de Fontmagne). Marié le 27 mars 1945 avec **Geneviève Baldy**.



A l'origine, simple métairie comprenant terres cultes et incultes, bois devès, champs et prés, ce domaine, situé tout le long de la rivière du Bérange était divisé en deux parties. La partie de Fontmagne proprement dite qui confrontait l'actuel domaine de Fontmarie et le domaine du Bérange qui s'étendait jusqu'aux limites de Baillargues, Saint-Brès et Saint-Genies-des-Mourgues. Le domaine du Bérange était la partie la plus importante, contenant des terres à blé et olivettes tout autour de trois habitations qui étaient aussi des moulins à blé et à huile. Très tôt les seigneurs du lieu avaient fait ériger une retenue sur le Bérange (à la hauteur de l'actuel parc), de cette retenue partait un petit canal qui longeait le Bérange et alimentait sur son parcours deux moulins. Plus bas

sur le Bérange une autre retenue alimentait en eau le moulin de la métairie dite du Roû. En fait au moment de la Révolution, on comptait cinq moulins sur le cours du Bérange. Le moulin Haut dit Rouge dont il ne reste que les ruines, le moulin bas, et le moulin du **Roû**, plus sur le terroir de Saint-Brès, le moulin blanc et le moulin du contrôle. Le Moulinas était devenu une ferme et son moulin avait disparu, le canal qui l'alimentait partait du moulin haut, venait au pied de la ferme et repartait en angle droit à travers champs vers le moulin bas.



Tout ce terroir payait la dîme à l'église Saint-Léonard. Cette église isolée au milieu des bois sur la rive gauche du Bérange existait depuis le XIIème siècle puis qu'on trouve sa trace sur des actes du cartulaire de Maguelone. Le Marquis de Castries la laissa en bail à deux religieux qui en firent leur ermitage. Elle fut acquise avec le château et le domaine par Jacques Durand-Fanjon et son petit fils Gaston en fit le lieu de sépulture de sa famille. Elle est en très bon état dans son large enclos boisé de cyprès centenaires, c'est une propriété privé et un lieu de sépulture, randonneurs, respectez les lieux...

archidiaconi, et Hugonis de Castello Novo, et Deodati canonici, **et Raimundi Almera de Sancto Leonardo** (1), Raimundi Otonis de Balanicis (2).

Habitu est hoc placitum Magalone, anno Dominice Incarnationis m° XC° VI. Indictioae Hil, IIII idus aprilis, luna XIII. Martinus, Magalonensis Ecclesie sacrista, scripsit.

(Reg. A, fol. 287 v ; et reg. G, fol. 143 r«l

(1) Saint-Leonard ; ancienne décimerie. L'église existe encore et a été réparée intelligemment : elle sert de caveau à la famille Durand de Fontmagne, et se trouve dans leur propriété, entre le château et la ligne du chemin de fer de Montpellier à Sommières.

(2) Baillargues.

Extrait de mon étude sur la baronnie de Castries.

Richard POUGET <[pouget.richard@orange.fr](mailto:pouget.richard@orange.fr)>